

Journal le Matin

TARIF D'ABONNEMENTS. — **Paris**: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du Journal, rue Nationale, 78, et à la Librairie Wallebaert, rue Saint-Jacques, 29. — A PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A BRUXELLES, à l'Office de Publication, 46, rue de la Madeleine. — A MONSIEUR, chez M. Henri Lacroix, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Librairies de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

GR NUMERO
Comprendant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

MARCHANT SUSPECT

Le commandant Marchand devait faire une conférence à la Société de Géographie. Il ne l'a pas faite.

L'autre jour, la Société tenait sa grande séance annuelle; le secrétaire général a expliqué qu'à la fin de septembre il avait écrit au ministre de l'Instruction publique pour lui demander, en même temps que la salle du Trocadéro, de vouloir bien présider la solennité projetée. C'est toujours ainsi que les choses se passent, et, d'ordinaire, le ministre répond immédiatement. Quand il s'est agi de la réception de Nansen, par exemple, la réponse est venue dans les quarante-huit heures.

Cette fois, on a attendu un grand mois et rien n'est venu. Personne ne comprenait ce silence prolongé et l'on commençait à se demander si le grand maître de l'Université songeait à rayer la géographie des programmes de l'enseignement public, quand une note de quelques lignes, enfouie dans les petites nouvelles du Temps, est venue projeter un peu de lumière sur cette mystérieuse affaire.

« Plusieurs journaux, dit-elle, ont annoncé que le ministre de l'Instruction publique avait refusé la salle du Trocadéro à la Société de géographie pour la conférence du commandant Marchand sur sa mission du Congo au Nil.

« Ce renseignement est inexact. Le commandant Marchand n'a pas été, en effet, autorisé par le ministre de la marine à faire sa conférence et la question de la salle ne s'est donc pas posée.

Ainsi le ministre de l'Instruction publique n'a pas eu à trancher la question de la salle, par cette raison péremptoire que le ministre de la marine avait au préalable refusé l'autorisation de faire la conférence. Ce refus du ministre de la marine explique bien comment le ministre de l'Instruction publique n'a pas eu de décision à prendre, il n'explique pas son abstention complète de toute réponse.

« Ce qu'on a dit tardivement au Temps ou à l'Agence Havas, on pouvait bien le dire tout de suite à la Société de géographie. Et si la rue de Grenelle, après une assez longue hésitation, a fini par se charger de la responsabilité qui semblait lui incomber dans toute cette histoire, n'en faut-il pas conclure qu'elle n'approuve pas absolument l'attitude de la rue Royale et se soucie peu de porter le poids des gaffes d'autrui?

Au surplus, ce sont là des affaires de ménage qui sont pour le public de médiocre intérêt. Il y a maintenant un point acquis : c'est le ministre de la marine qui a pris sur lui d'interdire la conférence du commandant Marchand. Eh ! bien, puisqu'on a tant fait que de nous dire le commencement, qu'on dise la suite. On voudrait connaître les raisons du ministre de la marine.

On voudrait savoir pourquoi le commandant Marchand n'est pas autorisé à faire, devant une assemblée de savants français, le récit d'une expédition française, à laquelle il a pris la part la plus glorieuse et qui a soulevé l'admiration du monde; on voudrait savoir pourquoi le commandant Marchand a été, depuis son retour d'Afrique, l'objet de toute une série de mesures outrageantes de la part du cabinet, pourquoi, aujourd'hui encore, lui qui a servi si héroïquement son pays et qui est, aux yeux de la nation tout entière, l'incarnation la plus pure du dévouement à la patrie, il est traité comme un suspect et comme un félon ?

Informations

Réunion du Conseil des ministres
Paris, 29 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LA FRANCE EN CHINE
Le ministre des affaires étrangères a fait savoir au Conseil que les questions pendantes en Chine recevront une solution conforme aux demandes présentées au nom du gouvernement français.

PROMOTION DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Le ministre des finances a fait signer un décret portant promotions dans la Légion d'honneur.

LE CONCOURS D'INTERNAT DE L'HÔPITAL BROCAZ
Le président du conseil a entendu ses collègues de la décision qu'il compte prendre relativement au concours d'Internat de l'hôpital Brocaz.

Prochaine interpellation
Paris, 29 décembre. — M. Georges Berry, adresse la lettre suivante au président du conseil :
« Monsieur le président,
La clôture précoce de la session parlementaire ne m'ayant pas permis de déposer mon interpellation sur la névrosisme avec laquelle sont traités depuis quelques temps par la police les bandes anarchistes, j'aurai l'honneur de vous adresser, dans le courant de la semaine prochaine, un rapport sur ce sujet.

neur de reprendre cette interpellation à la rentrée de la Chambre. Agréé. »

La France en Chine. — Les concessions accordées. — Approbation du conseil des ministres.
Shanghai, 29 décembre. — Une importante dépêche est arrivée ici, émanant du doyen du corps diplomatique à Pékin. Cette dépêche annonce que l'arrangement relatif aux concessions de Shanghai a reçu pleine et entière approbation du conseil des ministres chinois.

En outre, la dépêche ajoute que les concessions particulières demandées par la France lui sont également accordées, mais elle ne donne aucun détail sur la nature de ce dernier arrangement.

La politique dans l'armée
Paris, 29 décembre. — Voici l'ordre du jour que M. le général André, commandant la 10^e division d'infanterie, en garnison à Paris, adresse aux troupes placées sous ses ordres.

« Le général de division a remarqué, dans certaines salles de lecture des sous-officiers, des journaux politiques connus pour leur hostilité systématique envers le gouvernement. MM. les chefs de corps prendront les mesures nécessaires pour interdire à ces journaux l'entrée de leurs casernes et feront connaître au général divisionnaire les noms des officiers spécialement chargés de la direction et de la surveillance de ces salles de lecture.

« MM. les généraux de brigade rendront compte de l'exécution du présent ordre.

Mort d'une princesse Bonaparte
Agen, 29 décembre. — Hier, ont eu lieu ici les obsèques de la Sœur Louise-Thérèse des filles de Marie, de son vrai nom Letitia Ramolino, princesse de la maison Bonaparte. Elle était âgée de soixante-trois ans.

Le manifeste du prince Victor
De Berlin au New-York Herald :
« Le manifeste adressé par le prince Victor Napoléon au maire d'Alajacio daté du château d'Arenberg, 29 décembre.

« Or, le Berliner Tageblatt apprend de source sûre que le prince Victor n'est pas venu au château d'Arenberg depuis le printemps dernier. »

Cinq personnes sous un mur
Saint-Etienne, 29 décembre. — Le vent violent qui souffle sur la ville depuis hier soir a fait causer une catastrophe. Sous la rafale, un mur s'est effondré au n° 29 de la rue d'Arcole, et cinq personnes ont été prises sous les débris. Près de 60 personnes qui veillaient dans une caserne à proximité, à cause des grèves, sont arrivés et ils ont débarrassés les débris. Les cinq personnes ont été retirées vivantes; une seule a reçu des blessures assez graves, mais qui ne mettent pas sa vie en danger. Le préfet de la Loire assistait aux opérations de sauvetage.

Tué par les Chinois
Prest, 29 décembre. — Le maire de Prest vient d'être informé qu'un jeune Breton, le soldat Jean-Pierre Messem, du 16^e régiment d'infanterie de marine, est décédé, le 16 novembre dernier, à Quang-Tchéou-Wan, des suites des blessures qu'il a reçues au cours d'une attaque de la part des Chinois.

La famille de Messem, qui habite le lieu dit le Prati-d'Al, à St-Pierre-Quilbignon, a été prévenue ce matin du malheur qui la frappe.

Le prétendu traité secret
De Berlin au New-York Herald : La plupart des journaux berlinois révoquent en doute les révélations du Lokal-Anzeiger sur le traité secret anglo-allemand.

« La Post dit : Ce n'est pas la première fois qu'on nous a révélés le contenu des traités anglo-allemands. Chaque fois que des versions produites à cet égard ont été publiées, elles ont été démenties. Il est d'ailleurs inutile que la presse s'occupe d'un prétendu texte si défavorable pour l'Allemagne.

Le canal de Panama
New-York, 29 décembre. — Une Compagnie, qui s'intitule « Compagnie américaine de Panama », vient de se fonder à New-Jersey, au capital de 150 millions de francs. Elle annonce qu'elle est rendue acquiescente de tous les droits de l'ancienne Compagnie française de Panama, qu'elle est en mesure de quadrupler son capital si la nécessité s'en fait sentir, et qu'elle propose de poursuivre immédiatement les travaux abandonnés.

Condamnation du prince d'Arenberg
Berlin, 29 décembre. — Le lieutenant prince Prosper d'Arenberg, qui a été arrêté dans la colonie allemande de l'ouest africain avec une créanté extraordinaire, a été condamné par un conseil de guerre à trois ans de prison et à l'exclusion de l'armée. Il est arrivé hier à Hambourg, accompagné par un lieutenant d'infanterie dont il était le prisonnier et sera dirigé sur une écurie fortifiée pour y purger sa condamnation.

LA DÉFENSE DU LITTORAL

Paris, 29 décembre. — M. Waldeck-Rousseau a réuni en conférence au ministère de l'intérieur, ses collègues de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et des colonies, pour continuer à s'occuper de la préparation du projet de loi sur la défense du littoral de la France et celle de nos colonies que le gouvernement a décidé de soumettre au Parlement à la rentrée de janvier.

Paris, 29 décembre. — L'Agence Havas communique la note officielle suivante :
« Le projet de loi relatif à la défense des côtes et des colonies ainsi qu'à l'augmentation de la flotte sera déposé à la rentrée de janvier. Il n'impose aucune nouvelle charge au budget. La dépense pour la défense des côtes et des colonies est évaluée à 20 millions; les travaux en seront effectués en deux ans et demi. Il y sera pourvu, chaque année, au moyen de 50 millions qui étaient inscrits au budget pour l'amortissement des obligations départementales, et qui deviennent libres cette année par suite de remboursement de ces obligations.

« En ce qui concerne l'augmentation de la flotte, il est

déjà inscrit, au budget, chapitre des nouvelles constructions navales, une somme de 165 millions; 50 millions sont, dès à présent, engagés pour deux ans; c'est le surplus, soit 55 millions, qui sera employé à la construction de nouveaux bâtiments.

« Au bout de deux ans, le crédit total annuel de 105 millions sera libre; il sera alors dirigé sur la flotte, et jusqu'à la complète réalisation, employé à l'exécution du plan qui sera adopté. »

ARRESTATION DE DEUX ANARCHISTES

Limoges, 29 décembre. — Une instruction est ouverte depuis quelques jours par le parquet de Limoges contre deux individus se disant anarchistes. Ils sont accusés d'avoir dévalisé la petite église de Bugat, dans la Corrèze, et d'avoir tenté de mettre le feu à la cathédrale de Limoges.

On a fait deux, Louis Horpera, est un ouvrier condorcier, l'autre, Camille Fabre, se donne comme représentant de commerce. Le juge d'instruction a acquis la certitude que ce dernier fait partie d'une bande de soi-disant anarchistes de Paris, dont plusieurs sont recherchés à l'occasion de vols importants.

LES GRÈVES DE LA LOIRE

Un arbitrage. — Les troupes
Un subside de 10,000 francs
Paris, 29 décembre. — Les dernières dépêches, parvenues de St-Etienne, montrent que la grève s'achemine vers un arbitrage, d'où sortira, sans doute, une solution ardemment désirée. Le nombre des mineurs grévistes va toujours en augmentant. Hier, à La Ricamarie, a eu lieu une pronominale de manifestants.

Le général Brunet a refusé d'envoyer les renforts de cavalerie qui lui demandait le préfet. Le Conseil municipal a voté un crédit de 10,000 francs, pour les grévistes. Cette somme a été versée au Bureau de bienfaisance. Un signal a grande disette de combustible dans toute la région.

Saint-Etienne, 29 décembre. — Voici les entrées enregistrées ce matin : aux bouilleries de Saint-Etienne, 79 ; mines de Villebeuf, 28 ; de la Loire, 28 ; du Cros, 22.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE PILLAGE DE L'ÉGLISE SAINT-JOSEPH
Deuxième audience
Paris, 29 décembre. — La Cour d'assises continue aujourd'hui à entendre les témoins. Ceux-ci, pour la plupart, appartiennent à la police. Avec la plus grande précision ils accusent les accusés, mais ceux-ci continuent à nier énergiquement.

Vingt sergents de ville affirment le reconnaître; ils se rappellent fort bien où, et comment, ils les ont arrêtés; ils signalent leurs méfaits; mais aux dépositions les plus nettes, les plus détaillées, les accusés se contentent de répondre : « Les agents se trompent ». C'est là tout leur système de défense.

Tous les agents qui se succèdent à la barre des témoins déclarent qu'ils ont été plus ou moins frappés, ils montrent les accusés arrachant les objets sacrés de l'église profanée, jetant pied-négligé, dans le brasier allumé sur la place, des chaises, des tabourets, des confessionnaux, des livres, des ornements de culte; ils donnent le détail des circonstances en attribuant les excès commis à leurs véritables auteurs.

Sans s'émouvoir le moins du monde, les accusés ont été, froidement, invariablement, ils s'écrient : « Le témoin fait erreur. »

Aux agents, succèdent les habitants qui ont été témoins des faits. Eux aussi signalent les coupables mais sans réussir davantage à leur faire avouer l'événement. Les employés de l'église, appelés enfin, font le récit des scènes impies qui se sont passées dans l'intérieur du temple de Passy. Ils ont vu les agents, avec rage, tout ce qui se trouvait à leur portée, les autres brûlant la Carmagnole et proférant les exclamations les plus impies et les plus ordurières.

Sans l'arrivée de gros renforts de police, le sac de l'église eût été complet. Tous les incidents édités précédemment, il est parvenu à l'impossible de continuer sur ce point d'ordre. M. l'avocat général Bonnet de définir la part que chacun des accusés a prise dans l'attentat et de demander au jury de faire bonne justice. (L'audience continue.)

L'EXPOSITION DE 1900

Le chemin de fer de Courcelles au Champ-de-Mars. Tandis que se poursuivent en angoisse du Trocadéro, sous les yeux des Parisiens, les grands travaux de l'Exposition au-delà vers Grenelle et l'île des Cygnes, le passage s'est transformé et de la plus pittoresque façon. Le pont du chemin de fer de Courcelles au Champ-de-Mars, aujourd'hui construit, trace haut dans le ciel son arc léger en dentelle d'acier qui relie la berge tenante de Passy à l'île des Cygnes. On commente hier à poser le tablier à mi-hauteur de la gigantesque qu'il traverse.

N'était tout près de la vieille habitation du dix-huitième siècle, avec ses arcades, ses terrasses et ses grilles, où le Dauphin, Franklin et la Tour-d'Argent, ont été les derniers occupants, dans le quartier de Passy, que Mme la baronne Bartholdi-Helstedt arrive aujourd'hui aux pauvres, ce coin de Paris, avec, en honneur, la Liberté éclairant le monde, figurant en miniature l'un des aspects les plus pittoresques de la rade

de New-York. Il figure à la fois la capitale américaine et le dix-huitième siècle, Lafayette et Washington...

LA GUERRE

Dans le Sud de l'Afrique
SITUATION ET IMPRESSION
Nous avons signalé hier l'information du journal allemand le Lokal-Anzeiger dérivant un traité secret anglo-allemand pour le partage des colonies portugaises de l'Asie et de l'Afrique du Sud. Naturellement, l'information fut aussitôt démentie, mais en des termes tels qu'ils laissent la porte ouverte à toutes les suppositions.

Il faut se souvenir que le même journal fit connaître le texte du traité de Samoa vingt-quatre heures avant sa publication officielle, et que jusqu'ici il a été généralement bien renseigné sur les questions de politique extérieure.

Il convient donc, en dépit des démentis inévitables, de donner à son information l'attention qu'elle comporte.

Néanmoins, d'après le Lokal-Anzeiger, que le traité deviendrait exécutoire aussitôt que les juristes suisses, MM. Bloch, Hüsler et Goldmann, auraient rendu leur décision dans un arbitrage, précisément à propos de Delagoa, dont le statut saisi, décision qui serait attendue pour les mois de janvier ou de février prochain.

On sait assez mal à quel se rapporte cet arbitrage et il n'est pas inutile de rappeler les conditions qui l'ont rendu nécessaire.

En décembre 1875, le Transvaal s'entendit avec le Portugal pour la construction d'un chemin de fer reliant Pretoria à Delagoa-Bay. Le gouvernement portugais concéda en 1883 à un citoyen américain, le colonel Edward Mac-Murdo, la construction de la partie portugaise de la ligne, soit de Delagoa-Bay à la frontière du Transvaal. L'affaire passa à une compagnie anglaise, et, en novembre 1887, la ligne était construite.

Mais le gouvernement portugais exigea certains compléments à achever dans un délai déterminé. Ce délai ayant expiré sans que les compléments fussent achevés, le gouvernement portugais révoqua le 14 juin 1889 la concession et confia la propriété du chemin de fer, qu'il a depuis exploité à son profit.

L'Angleterre et les Etats-Unis protestèrent dans l'intérêt de la compagnie dépossédée et dans celui des héritiers du colonel Mac-Murdo. Les trois gouvernements convinrent d'en référer à un arbitrage. La Suisse fut choisie pour arbitre. En septembre 1890, le gouvernement belge vint à désigner trois des plus éminents juristes du pays pour constituer le tribunal. Celui-ci fut organisé en 1892. Le verdict n'a pas été encore rendu.

Mais on l'attend incessamment, et l'on croit qu'il se prononcera contre le Portugal, qui aurait à payer à l'Angleterre et aux Etats-Unis, la somme de 1,500,000 livres sterling, soit près de 50 millions de francs.

On estime que le Portugal ne pouvant payer cette somme serait réduit, pour se tirer d'affaire, à céder la baie de Delagoa, et, comme, en 1891, le Royaume-Uni a obtenu le droit de préemption sur cette baie, il en deviendrait fatalement acquiescent.

Cette combinaison ne pouvant être du goût des puissances, le traité anglo-allemand aurait été conclu, suivant le Lokal-Anzeiger, pour prévenir toute intervention de la Russie et de la France.

Les démentis infligés à ce journal le laissent très calme, mais dans ses nouvelles il donne à son information un premier avis véritablement mesuré en reconnaissant que le texte qui a été publié est le plan qui a été soumis à l'empereur par M. Chamberlain, à Windsor.

A Berlin, en dépit des démentis officiels, on donne une grande importance aux révélations du Lokal-Anzeiger, mais on estime généralement que le texte publié constitue qu'une partie de l'affaire, car, dit-on, un tel traité sans compensation pour la France et la Russie, serait impossible.

De sorte que le fait qu'une partie du traité n'ayant pas été publiée suffirait pour expliquer et les démentis qui sont venus et la forme dans laquelle ils se sont produits.

Cette question de la possibilité de la mainmise par les Anglais sur la baie de Delagoa, sous quelque forme qu'elle puisse se produire, est assez grave, non seulement au point de vue du Transvaal, mais encore au point de vue européen, pour qu'on la suive de très près. C'est pourquoi nous croyons devoir compléter les indications précédentes par l'extrait suivant d'une dépêche de Berlin adressée au Daily News, et que nous empruntons à ce journal. — La voici :

« D'après les informations que j'ai recueillies aujourd'hui de sources autorisées, il est faux de dire que le but du traité est d'empêcher la France et la Russie de s'opposer à l'occupation de Delagoa-Bay par l'Angleterre. Quant à la conclusion du traité, l'Angleterre, aussi bien que l'Allemagne, est guidée uniquement par le désir de prévenir les différends qui pourraient s'élever entre elles lors de la liquidation éventuelle des colonies portugaises du sud-ouest et de l'est de l'Afrique. Toutefois, la France ne fera pression sur une troisième puissance est tout à fait étrangère aux deux cabinets.

La principale base du traité mentionné est que l'exposé d'her est incomplet, car il ne contient pas un mot sur le point le plus important, c'est à dire le sud-ouest de l'Afrique. Cette étrange omission, cependant, me confirme dans le soupçon que ceux qui ont lancé l'affaire ne sont pas favorables au traité. Le Lokal-Anzeiger, qui a agi comme intermédiaire, n'a fait naturellement avec une parfaite bonne foi et il n'a fait autre chose qu'une bonne pièce de reportage. Mais ceux qui sont dans la coulisse se sont servis de lui dans l'intention de faire croire aux Anglais et à l'Allemagne que le traité et contre tout rapprochement anglo-allemand.

Dans cette note encore, on ne conteste pas le fond de l'affaire, on attribue la publication à la malveillance, on dit que cette publication est incomplète, mais on admet que des intrigues s'ourdissent chaque jour plus sûrement autour de Delagoa, et c'est cela qu'il ne faut pas perdre de vue.

AN NATAL

Les journaux anglais expriment des inquiétudes au sujet des importants retranchements construits par les Boers à Colenso, dont parlent leurs correspondants. On

est généralement d'avis que les officiers anglais ne sont pas très bien informés, concernant la position de l'ennemi, sur ce point.

On télégraphie du camp de Chieveley (27 décembre) qu'on a vu un groupe de Boers en train de renforcer leurs retranchements. Les gros canons de marine ayant ouvert le feu, les Boers furent obligés de se retirer derrière une colline. Un peu plus tard ils se montrèrent de nouveau. Les gros canons boers postés à l'arrière de Lady Smith. Les patrouilles signalent les ennemis en force près de l'hôpital boer. Il a été interdit aux canons anglais de tirer sur ce point.

Une autre dépêche du camp de Chieveley raconte que, le 26 décembre, deux officiers anglais, le capitaine Kirkwood et M. Grenfell, sont tombés dans une embuscade et ont été faits prisonniers par les Boers. Ils regardaient d'un haut d'une colline, les positions ennemies, lorsqu'ils ont été entourés par un détachement boer et ont dû se rendre.

On annonce de Durban que M. Escobedo, ancien président du conseil des ministres à Natal, est mort subitement ce matin sur la voie publique. A Lady Smith, le 25 décembre, on signale encore sept nouveaux décès dus à la fièvre entérique et un à des blessures.

DANS LA COLONIE DU CAP

Une dépêche de Cradock, 23 décembre, apprend que la plupart des fermes de cette localité ont été envahies en arcebut. Il serait indispensable, ajoute-t-elle, dans l'intérêt du gouvernement anglais, que l'état de siège fut immédiatement proclamé dans les districts de Middleburg et de Maritzburg. Le nombre des habitants qui se sont joints aux Boers n'est pas encore considérable, mais on signale déjà l'absence de la plupart des fils de fermiers.

Dans la presse anglaise, on continue à polémiquer sur la situation dans la colonie du Cap. Le Morning Leader critique sévèrement ce qu'il appelle les provocations des journaux chauvins à l'adresse des Afrikaners. Plusieurs journaux conservateurs ont demandé que M. Schreiner et son cabinet soient renversés et le gouvernement constitutionnel de la colonie remplacé par un gouvernement administratif dirigé de Londres. D'après le Morning Leader, ce serait le meilleur moyen d'augmenter la rébellion des Afrikaners. L'expérience faite par l'Angleterre avec ses colonies d'Amérique en est un exemple.

A LA FRONTIÈRE OUEST

Les Boers s'occupent, avec persistance, de fortifier leurs retranchements. A Modder-River les Anglais ont essayé de s'informer du nombre et des ressources des Boers, mais ils n'ont pu jusqu'à présent y parvenir. Ils ont monté un télescope pour observer les mouvements des Boers, mais ces derniers restent toujours très bien cachés et leur artillerie est parfaitement masquée.

Nous avons dit d'après une dépêche de lord Methuen, que le 27 décembre, les Boers du côté sud de Magersfontein, ont ouvert le feu sur les forces anglaises. Les renseignements contenus dans la dépêche suivante de Modder-River se rapportent au même engagement :

« La nuit dernière, le 27 décembre, les Boers ont commencé une violente fusillade, qui a duré vingt minutes. Il semble qu'ils redoutaient une attaque de nuit de notre part. Leur feu s'est éteint sur une longueur de deux milles anglais. Deux canons sont également entrés en action.

Aujourd'hui les Boers ont cessé notre gauche, s'efforçant de réduire au silence notre gros canon de marine. Leur tir était excellent et la plupart de leurs projectiles sont tombés à moins de vingt mètres de notre batterie. La pluie tombe en abondance et le temps se gâte. »

La situation à Mafeking, on ne sait rien de précis. Une dépêche du 10 décembre dit que les Boers ont servi actuellement les Boers semblent meilleurs que ceux du commencement du bombardement et qu'ils étaient plus facilement.

Ajoutons que des expériences de télégraphie sans fil ont été faites le 25 décembre à Modder-River, mais la sécheresse excessive du sol et de l'air gênait le courant.

On espère, ce jour-là, que la pluie qui commençait à tomber faciliterait le fonctionnement de l'appareil. Les appareils qui ont été confiés l'autre jour aux Boers n'ont fonctionné pas à M. Marconi, mais provenant de MM. Siemens et Halske.

La situation à l'intérieur du Transvaal

Le Times de ce matin publie la dépêche suivante datée de Lourenço-Marques, 23 décembre :

« Il est difficile d'obtenir des renseignements dignes de foi sur ce qui se passe à l'intérieur des deux républiques. Néanmoins, j'apprends d'écrits sûrs que Johannesburg est remarquablement bien tenue, grâce aux forces de police qui y assurent l'ordre. Les meilleures maisons sont occupées par de pauvres familles hollandaises; mais il n'y a pas de pillage ni le plus petit degré de désordre aux propriétés. Plusieurs magasins de vêtements et de chaussures ont vu leur stock de marchandises confisqué par le gouvernement; mais c'est uniquement parce que leurs propriétaires s'étaient absentés sans autorisation légale.

« Un Boer, qui se trouve ici, et qui a pris part à plusieurs combats autour de Lydenburg, déclare que la lydenburg n'est pas aussi terrible qu'on le dit, et qu'il n'y a eu aucun exécution des mineurs que ceux des anciens Boers.

« Une dépêche plus récente dit que les concessionnaires de la dynamite à Pretoria ont obtenu du gouvernement que, malgré la guerre, leur contrat soit amendé sur les bases fixes par le Raad. Ils sont, de la sorte, légalement assurés contre toute éventualité.

Les prisonniers anglais

Les lettres reçues des prisonniers anglais à Pretoria se suivent et se ressemblent toutes; le War de ce jour publie une lettre du sous-lieutenant Kinnahan, des Royal Irish Fusiliers, prisonnier à Pretoria.

« Les Boers, dit-il, sont assez charitables que possible envers les blessés et les prisonniers, et donnent tout ce qu'on leur demande, quitte à subir une privation, ils nous ont fourni des vêtements, même des broches à dents. Le public nous offre constamment des fruits et des cigares. »

La saisie des farines

La saisie des blés et farines américaines provoque les commentaires de plusieurs journaux anglais; ils font re-

FEUILLETON DU 31 DÉCEMBRE 1890. — N° 419

LA MARCHANDE DE FLEURS

Par Xavier de Montépain
DEUXIÈME PARTIE
LA BELLE GABRIELLE

Renée se félicitait du peu d'empressement que lui témoignait la jeune femme, et se trouvait heureuse d'échapper à la corvée de jouer la comédie imposée par sa mère, et acceptée par elle pour cacher ses véritables sentiments et ses secrets projets.

En attendant l'heure du déjeuner où elle allait se trouver en tête à tête avec Roger, elle était descendue dans le parc afin d'interroger de nouveau les alentours du vieux barrage.

Robert Dauphin et Modeste, arrivés depuis quelques instants et se donnant la phraséologie de Parisiens établis par la vue de l'eau qui coulait à grand bruit entre les deux énormes piles de maçonnerie, l'apparent au moment précis où elle apparaissait sur le sentier de la porte.

— La voilà, fit Enroullé.
— Nous n'aurons pas posé longtemps, répliqua le Grand-Gosse.
De son côté Mlle de Lagardie avait eu peine à contenir ses exclamations de joie.
Elle allait émettre un cri.
Rapidement elle se dirigea vers eux qui, de leur côté, se rapprochèrent d'elle.

— Vite ! fit-elle en les abordant. Dites-moi ce que vous avez appris...
— Rien... répondit Robert Dauphin.
— Rien... dit-elle en se mit à trembler de tout son corps.
— Rien... répéta-t-elle d'une voix brisée.
— Aucune nouvelle de M. André au moulin de Blossières depuis son départ ?
— Vous êtes certains ?
— Non, mais il faut pas vous désespérer pour ça, mam'selle. Ce qui n'est pas fait peut se faire...
Le Grand-Gosse raconta rapidement les moyens employés pour se renseigner, et les mesures prises afin qu'on lui envoyât l'adresse du jeune voyageur aussitôt que celle adresse arriverait à son père.

Un flot de larmes inonda le visage de Renée.
Le Grand-Gosse poursuivit :
— Nous sommes sûrs du gâté-moulin et de son cousin le facteur... Aussitôt en possession d'un indice ils nous le feront connaître à Paris et nous viendrons vite vous prévenir. Ça peut arriver d'un moment à l'autre. Ne vous désolerez donc pas comme ça, mam'selle.

Une cloche, mise en branle à la villa, annonça tout à coup à la jeune fille l'heure du déjeuner.
— Il faut que je vous quitte, fit-elle, et elle ajouta, en serrant les mains de Robert Dauphin et de Modeste : J'ai confiance en vous... je crois en vous ! Sauvez-moi du désespoir... Sauvez-moi de la mort...
— Comptez sur nous...
Renée prit sa course du côté de l'habitation, et le couple suivit les rives de la Marne en se dirigeant vers Champigny.

Roger de Kerven attendait dans la salle à manger. Il semblait moins sombre que de coutume; il accueillit brièvement Renée et, une fois à table, lui si morose et silencieux depuis quelques temps, il se montra communicatif.

Tout en causant il examinait à la dérobée les traits charmants, mais pâlis et fatigués de la jeune fille, ses grands yeux entourés d'un large cercle de bistre.

— Est-ce que je le fais véritablement souffrir ? se demandait-il. Est-ce que vraiment mon indifférence est la cause de sa tristesse ?... Est-ce que Mme de Lagardie ne mentirait pas en disant que Renée se meurt d'amour pour moi ?...
Pris d'une sorte de remords, quoiqu'il eût conscience de n'avoir rien à se reprocher, il devint encore plus affectueux.

— Nous sommes seuls à la villa, Renée, dit-il, ce qui n'est point gai pour vous. Si vous voulez, en sortant de table, je vous ferais faire une promenade sur l'eau... ce-là vous désennuierait...
Mais il ne s'arrêta pas, Roger, répondit Mlle de Lagardie, que je suis un peu triste, c'est de voir tristesse vous-même. J'accepte d'ailleurs bien volontiers la promenade que vous êtes assez aimable pour me proposer...
Après le déjeuner les deux jeunes gens sortirent.
— Roger, vous avez une embarcation, et lui monter Renée et prit avec elle les avirons, qu'il maniait du reste à merveille.
Robert Dauphin et Modeste s'étaient, non les savons, dirigés vers Champigny.
Ils y descendirent et ensuite, toujours comme de bons petits bourgeois qui se promènent, ils gagnèrent Crétet où le Grand-Gosse les rejoignit, dans le but de lendemain, tenter le coup qu'il méditait depuis plusieurs semaines.

L'homme chez qui ce coup devait avoir lieu se nommait Heurtier. C'était un marchand de grains fort à son aise, habitant, sur la route de Crétet à Aincourtville, une petite propriété, la dernière en se dirigeant vers Crétet. Elle consistait en un pavillon situé au fond d'une grande cour entourée de hautes murailles de grès et où le marchand éplaisait ses approvisionnements de

grains.
On entra dans cette cour par une porte charretière. On était dans cette cour, une loge qui habitait un employé d'Heurtier et sa femme.

L'homme était occupé